

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

UNIVERSITE DJILLALI LIABES
SIDI BEL ABBES
RECTORAT



جامعة الجيلالي ليايس سيدي بلعباس
مديرية الجامعة / الأمانة العامة
المديرية الفرعية للمستخدمين والتكوين

21/08/2022

Avis de Recrutement Externe

L'université Djillali Liabes de Sidi Bel Abbès, lance l'ouverture d'un recrutement sur titre et concours sur titre, pour l'accès aux corps des maitres Assistants- grades Maitre-assistant classe « B » pour l'année 2022 Selon l'ordre de priorité indiqué dans le tableau ci- dessous :

Le dossier de candidature doit être déposé exclusivement via la plateforme numérique « Progress » selon le lien électronique suivant :

<https://progres.mesrs.dz/webrecrutement>

les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite
 - une (1) copie de la carte d'identité nationale.
 - une (1) copie de titre ou diplôme exigé.
 - une fiche de renseignement dûment remplie et légalisée par le candidat et disposée via la plateforme numérique « Progress » (téléchargeable depuis le site web de l'université Djillali Liabes- Sidi Bel Abbès
- Les candidats définitivement admis au recrutement sur titre ou concours sur titre doivent, préalablement à leur nomination au grade de Maitre – assistant classe « B » compléter leur dossiers de candidatures par l'ensemble des documents suivants :
- une copie du document justifiant la situation du candidat vis – à – vis du service national.
 - un (1) extrait de l'acte de naissance.
 - deux (02) certificats médicaux (médecine générale et physiologie) délivrés par un médecin spécialiste attestant de l'aptitude du candidat à occuper le l'emploi postulé.
 - deux (02) photos d'identité.

Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis définitivement au concours doivent comporter, notamment :

- Copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans sa filière et sa spécialité antérieurement ou postérieurement, à l'obtention du diplôme exigé, le cas échéant (copie des publications et communications scientifiques, copie de la page de l'ouvrage scientifique qui porte L'ISBN (International Standard Book Number).
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement auprès des établissements d'enseignement supérieur (selon le formulaire précisé à télécharger sur le site web de l'université Djillali Liabes- Sidi Bel Abbés), le cas échéant.
- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement après l'obtention du diplôme exigé, auprès des établissements relevant des autres secteurs d'activités, accompagnés d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné, le cas échéant.
- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat après l'obtention du diplôme exigé, ayant occupé des postes d'encadrement au niveau des établissements au niveau des établissements et administrations publics, et des organismes publics et privés, accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné, le cas échéant.
- une fiche familiale pour les candidats mariés.
- une (1) copie d'une carte d'handicapé, le cas échéant.

La date limite des inscriptions au recrutement sur titre et / ou concours sur titre via la plateforme numérique « Progress » est fixée à quinze (15) jours ouvrable à compter de la date de parution du premier avis dans la presse nationale écrit.

L'absence du candidat lors de l'entretien avec le jury de sélection à la date et à l'heure précisées dans la convocation entraînera son élimination du recrutement et / ou du concours sur titres.

Chaque candidat peut consulter les résultats de son dossier de candidature au recrutement et / ou concours sur titres pour l'accès au grade de Maitre d'assistant classe « B » via la plateforme numérique « Progress » à l'aide de son compte électronique, après l'annonce des résultats par l'université.

LE RECTEUR

21/08/2022

